INFOS SYNDICALES

SSP Fribourg • Syndicat suisse des services publics

Rue des Alpes 11 | CP 525 | 1701 Fribourg | Tél: 026/322.29.60 | ssp-cft@bluewin.ch

Novembre 2025, numéro 75

www.ssp-fribourg.ch

Programme d'assainissement des finances de l'Etat

Signez et faites signer le référendum !

Passant outre la mobilisation massive du personnel du service public et parapublic fribourgeois contre le plan d'austérité du Conseil d'Etat – deux manifestations qui ont réuni 2'500, respectivement 3'000 salarié-e-s, et une journée d'actions et de grève à laquelle ont participé 4'000 salarié-e-s (voir photos en pages 2 et 5) – une majorité des député-e-s du Grand Conseil ont accepté, vendredi 10 octobre, le Programme d'assainissement des finances de l'Etat de Fribourg (PAFE).

Un référendum, prolongement naturel de la mobilisation du personnel, a immédiatement été lancé contre le PAFE par le Parti socialiste fribourgeois (PSF), soutenu par le SSP région Fribourg et la FEDE. **Il s'agit, dorénavant, de le signer et le faire signer massivement** : (feuille référendaire en annexe). Plus le nombre de signatures sera élevé, plus le signal à l'attention du Conseil d'Etat sera clair : les salarié-e-s et les usagers/-ères ne veulent pas de l'austérité !

Quelles difficultés financières ?

Le Conseil d'Etat invoque des difficultés financières pour justifier le PAFE. C'est une escroquerie : au 31 décembre 2024, l'Etat de Fribourg disposait d'une fortune de 590 millions de francs. Par ailleurs, les derniers 11 exercices comptables (2014 à 2024) ont été bénéficiaires. Enfin, des cadeaux fiscaux importants ont été octroyés aux plus aisé-e-s entre 2017 et 2024, qui ont occasionné un manque à gagner de 200 millions de francs par an dans les caisses de l'Etat. Rien ne justifie donc un plan d'austérité drastique, qui se fait au détriment des salarié-e-s et des usagers/-ères, à tout le moins pas tant que ces cadeaux fiscaux n'ont pas été annulés !

Le référendum suspend le plan d'économies

Le lancement du référendum a, notamment, pour mérite de suspendre les mesures d'économies de nature législative prévues dans le PAFE jusqu'à la votation populaire, qui se tiendra sans doute à la fin du mois d'avril 2026. Il bloque, en particulier, les coupes salariales prévues sur le dos du personnel. **Le palier devra donc être octroyé au 1er janvier 2026 à l'ensemble des salarié-e-s du service public et parapublic fribourgeois.**

Par contre, le Conseil d'Etat souhaite promulguer les mesures d'économies qui relèvent de sa propre autorité, par exemple les coupes budgétaires à l'HFR et au RFSM. Le SSP a interpellé le gouvernement, en lui demandant de suspendre l'ensemble des mesures figurant dans le PAFE. Il serait, en effet, profondément antidémocratique de passer en force et d'imposer une partie des coupes budgétaires, alors même qu'un référendum est lancé contre le PAFE dans son ensemble !

Le budget 2026 doit être maintenu en l'état !

En réaction au lancement du référendum, le Conseil d'Etat a décidé de retirer le projet de budget 2026, menaçant de ne pas créer les nouveaux postes qui y figuraient (notamment pour le SEJ et les Tribunaux).

Au-delà des aspects de légalité que pose une telle décision, le SSP s'inscrit en faux contre les arguments utilisés par le Conseil d'Etat pour retirer le budget 2026, en particulier le fait que le budget ne serait plus équilibré. Les dispositions de la Loi sur les Finances et de son Règlement d'exécution permettent de maintenir le budget 2026 en l'état (voir article en page 4). Le SSP a donc demandé au Conseil d'Etat le maintien du budget 2026.

Les mesures touchant les usagers/-ères

- Coupes budgétaires **à l'HFR et au RFSM.**
- Augmentation de la **facturation des soins aux résident-e-s** dans les EMS.
- **Diminution des bus** dans l'agglomération fribourgeoise.
- Durcissement des **conditions d'octroi des bourses** d'études.
- Diminution du **soutien aux places d'accueil extrafamiliales**.
- Augmentation des **frais d'écolage et des taxes d'examen** au Collège.
- Diminution des **subventions pour les transports publics**.
- Réduction des projets en lien avec la **promotion de la santé**.
- **Participation accrue des parents** pour les internats des institutions de pédagogie spécialisée.

Les mesures touchant le personnel

- Coupes salariales occasionnant un **manque à gagner de 6'000 à 12'000 francs sur 3 ans.** Un-e infirmier/-ière ou un-e enseignant-e primaire verront leur évolution salariale amputée de 10'000 francs.
- Refonte totale de la grille des salaires, **suppression des paliers et généralisation du salaire au mérite.**
- **Moratoire sur la revalorisation de fonctons.**
- **Gel des indemnités pour inconvénients de service** (travail de nuit, du week-end, horaires irréguliers etc.).
- **Suppression des compensations** prévues pour les métiers pénibles

INFOS SYNDICALES SSP Fribourg • Syndicat suisse des services publics
Rue des Alpes 11 | CP 525 | 1701 Fribourg | Tél: 026/322.29.60 | ssp-cft@bluewin.ch
Novembre 2025, numéro 75

INFOS SYNDICALES SSP Fribourg • Syndicat suisse des services publics
Rue des Alpes 11 | CP 525 | 1701 Fribourg | Tél: 026/322.29.60 | ssp-cft@bluewin.ch
Novembre 2025, numéro 75

Journée d'actions et de grève du mercredi 1er octobre Aktions-und Streiktag vom Mittwoch, den 1. Oktober

4'000 salarié-e-s disent « NON à l'austérité » !
4'000 Arbeitnehmer-innen sagen « NEIN zur Sparpolitik»!

INFOS SYNDICALES SSP Fribourg • Syndicat suisse des services publics

Rue des Alpes 11 | CP 525 | 1701 Fribourg | Tél: 026/322.29.60 | ssp-cft@bluewin.ch

Novembre 2025, numéro 75

Programm zur Sanierung der Kantonsfinanzen

Unterschreiben Sie das Referendum und lassen Sie es unterschreiben!

Trotz der massiven Mobilisierung der Beschäftigten des öffentlichen und subventionierten Dienstes in Freiburg gegen den Sparplan des Staatsrats – zwei Kundgebungen, an denen 2'500 bzw. 3'000 Arbeitnehmer-innen teilnahmen, sowie ein Aktions- und Streiktag, an dem 4'000 Arbeitnehmer-innen (siehe Fotos auf den Seiten 2 und 5) teilgenommen haben – hat eine Mehrheit der Grossratsmitglieder am Freitag, den 10. Oktober, das Programm zur Sanierung der Kantonsfinanzen Freiburg (PSKF) angenommen.

Als natürliche Fortsetzung der Mobilisierung der Beschäftigten wurde sofort ein Referendum gegen das PSKF durch die Freiburger Sozialistische Partei lanciert, unterstützt vom VPOD und der FEDE. Nun geht es darum, **es zu unterzeichnen und massiv Unterschriften dafür zu sammeln**: (Referendumsblatt im Anhang). Je höher die Zahl der Unterschriften, desto klarer ist die Botschaft an den Staatsrat: Die Arbeitnehmer-innen sowie die Nutzer-innen wollen keine Sparmassnahmen!

Welche finanziellen Schwierigkeiten?

Der Staatsrat beruft sich auf finanzielle Schwierigkeiten, um das PSKF zu rechtfertigen. Das ist eine Farce: Am 31. Dezember 2024 verfügte der Staat Freiburg über ein Vermögen von 590 Millionen Franken. Ausserdem waren die letzten 11 Geschäftsjahre (2014 bis 2024) gewinnbringend. Schließlich wurden den Wohlhabendsten zwischen 2017 und 2024 erhebliche Steuergeschenke gewährt, was zu einem Einnahmeausfall von 200 Millionen Franken pro Jahr in den Staatskassen führte. Nichts rechtfertigt also einen drastischen Sparplan, der zu Lasten der Arbeitnehmer-innen sowie der Nutzer-innen geht, zumindest solange diese Steuergeschenke nicht zurückgenommen wurden!

Das Referendum setzt den Sparplan aus

Die Einleitung des Referendums hat insbesondere den Vorteil, dass die im PSKF vorgesehenen gesetzgeberischen Sparmassnahmen bis zur Volksabstimmung, die voraussichtlich Ende April 2026 stattfinden wird, ausgesetzt werden. Damit werden insbesondere die geplanten Lohnkürzungen auf Kosten des Personals verhindert. **Die Gehaltserhöhung muss daher allen Beschäftigten des öffentlichen und subventionierten Dienstes in Freiburg zum 1. Januar 2026 gewährt werden.**

Der Staatsrat möchte jedoch die Sparmaßnahmen, die in seine Zuständigkeit fallen, beispielsweise die Budgetkürzungen beim HFR und beim FNPG, in Kraft setzen. Der VPOD hat die Regierung aufgefordert, alle im PSKF vorgesehenen Massnahmen auszusetzen. Es wäre in der Tat zutiefst undemokratisch, mit Gewalt durchzusetzen, und einen Teil der Budgetkürzungen aufzuzwingen, obwohl gerade ein Referendum gegen das gesamte PSKF lanciert wurde!

Der Budget 2026 muss unverändert beibehalten werden!

Als Reaktion auf die Einleitung des Referendums hat der Staatsrat beschlossen, den Entwurf des Budgets 2026 zurückzuziehen und damit zu drohen, die darin vorgesehenen neuen Stellen (insbesondere für den Jugendamt und die Gerichte) nicht zu schaffen.

Abgesehen von den rechtlichen Aspekten einer solchen Entscheidung widerspricht der VPOD den Argumenten des Staatsrats um das Budget 2026 zurückzuziehen, insbesondere der Behauptung, dass der Budget nicht mehr ausgeglichen sei. Die Bestimmungen des Finanzgesetzes und seiner Ausführungsbestimmungen erlauben es uneingeschränkt, den Budget 2026 unverändert beizubehalten. Der VPOD hat daher den Staatsrat gebeten, das Budget 2026 beizubehalten.

Massnahmen, die Nutzer-innen betreffen

- Kürzungen im **Budget des HFR und des FNPG.**
- **Erhöhung der Kosten für die Pflege** von Bewohner-innen in Pflegeheimen.
- **Reduzierung der Busse** im Grossraum Freiburg.
- Verschärfung der Bedingungen für die **Gewährung von Stipendien.**
- **Kürzung der Unterstützung** für Kinderbetreuung.
- **Erhöhung der Schulgebühren** und Prüfungsgebühren am Gymnasium.
- Reduzierung der **Projekte im Bereich Gesundheitsförderung.**
- **Erhöhte Beteiligung der Eltern** an den Internaten der Sonderschulen.

Massnahmen, die das Personal betreffen

- Lohnkürzungen, die über drei Jahre zu einem **Einkommensverlust zwischen 6'000 und 12'000 Franken** führen. Eine Pflegefachfrau oder eine Primarlehrerin muss mit einer Lohnkürzung von 10'000 Franken rechnen.
- Völlige Neugestaltung der Lohnskala, **Abschaffung der Stufen und allgemeine Einführung des leistungsorientierten Lohns.**
- Moratorium **für die Aufwertung von Funktionen.**
- **Einfrieren der Zulagen** für Dienstnachteile (Nachtarbeit, Wochenendarbeit, unregelmässige Arbeitszeiten usw.).
- Abschaffung der vorgesehenen **Entschädigungen für Beschwerlichkeit.**

INFOS SYNDICALES SSP Fribourg • Syndicat suisse des services publics
Rue des Alpes 11 | CP 525 | 1701 Fribourg | Tél: 026/322.29.60 | ssp-cft@bluewin.ch
Novembre 2025, numéro 75

Retrait du budget ? Mais non !

Pour le gouvernement, le lancement d'un référendum contre le Programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE) impliquerait automatiquement le retrait du budget 2026, car l'exigence de l'équilibre budgétaire ne serait pas remplie.

Cela est juridiquement faux : l'article 40c de la Loi sur les finances permet de déroger à la règle de l'équilibre *« en cas de besoins financiers exceptionnels »*. Sont considérés comme besoins financiers exceptionnels des *« situations présentant un caractère exceptionnel »* (ce qui est le cas du référendum contre le PAFE) et *« dont le coût net excède 1% du total des revenus avant imputations internes »* (ce qui est également le cas ici, avec des besoins financiers de l'ordre de 100 millions de francs).

Par ailleurs, l'article 22c du Règlement d'exécution de la Loi sur les finances précise encore les *« besoins financiers exceptionnels »* comme découlant d'événements :

- Uniques, ou à tout le moins extrêmement rares ;
- Echappant au contrôle des autorités cantonales ;
- Pour lesquels il a été impossible de constituer des préfinancements ou des provisions ;
- Présentant une importance majeure pour le canton et sa population.

Là encore, toutes ces conditions sont remplies, de manière cumulative pour déroger à l'équilibre dans le cadre du lancement d'un référendum contre le PAFE. Ne pas présenter de budget 2026 est donc un choix politique du Conseil d'Etat, conçu comme une manière de punir toutes celles et tous ceux qui utilisent un droit démocratique pour contester un plan d'austérité drastique.

Le SSP – Groupe enseignement demande le retrait du projet BYOD professionnel

Avec la mise en œuvre progressive, depuis la rentrée 2022/2023, du modèle BYOD professionnel, les enseignant-e-s du secondaire II (Collèges et écoles de culture générale) doivent utiliser leur ordinateur personnel dans le cadre professionnel. Ils/elles touchent, en contrepartie, une indemnité de CHF 310 francs par année, insuffisante pour couvrir les coûts effectifs liés à l'acquisition et l'entretien d'un tel outil de travail.

Un avis de droit sollicité par le SSP – Groupe enseignement démontre que cette réforme est problématique : elle viole de nombreux principes constitutionnels (dont l'égalité de traitement et le principe de la légalité) ainsi que les dispositions sur la Loi sur la Protection des Données (LPD).

Face aux limites rencontrées par l'école fribourgeoise durant la crise sanitaire du Covid 19, le Conseil d'Etat a développé sa politique en matière de numérique au service des apprentissages. À l'école obligatoire, il a choisi de développer le modèle COPE (Corporate owned, Personally Enabled), dans lequel l'Etat fournit les outils numériques aux élèves, aux enseignant-e-s et au personnel administratif. À l'école post-obligatoire, il a choisi le modèle BYOD (Bring Your Own Device) dans lequel les élèves et les enseignant-e-s utilisent leur matériel privé.

Le BYOD élève est progressivement implanté dans tous les établissements du secondaire II depuis la rentrée scolaire 2022/2023. Le BYOD professionnel s'impose progressivement aux enseignant-e-s.

En fournissant aux enseignant-e-s de l'école obligatoire l'ordinateur dont ils/elles ont besoin pour travailler et, a contrario, en contraignant celles/ceux du post-obligatoire à utiliser un ordinateur privé, l'Etat employeur installe une inégalité de traitement entre les différentes catégories d'enseignant-e-s, de même qu'avec le reste du personnel de l'Etat, auxquels il fournit un ordinateur et une assistance technique. Ce faisant, il ne respecte pas l'obligation de l'employeur de fournir les outils de travail au personnel.

De plus, le BYOD professionnel viole le principe constitutionnel de légalité (art. 5 al. 1 Cst) qui exige que toute action de l'Etat repose sur une base légale suffisante et prévisible. Concernant le BYOD professionnel, aucun cadre légal n'a été formalisé, et le processus participatif prévu dans la LPers est resté lettre morte. Les enseignant-e-s du secondaire II risquent d'être contraint-e-s d'utiliser leur ordinateur personnel sans base légale claire et sans réponse aux nombreux enjeux soulevés par le modèle BYOD.

Dès la rentrée, le SSP - Groupe enseignement a demandé à être reçu par la Conseillère d'Etat, Mme Bonvin-Sansonnens, et son Chef de service en charge du secondaire II, afin de discuter des conclusions de l'avis de droit et des moyens à mettre en œuvre pour s'y conformer. Pour l'instant, la DFAC refuse de discuter de cette question. Il semble donc que des actions complémentaires doivent être entreprises pour se faire entendre.

INFOS SYNDICALES Journal destiné aux membres

Impressum : Paraît 4 fois par année. Editeur & Rédacteur responsable : Gaétan Zurkinden
Rue des Alpes 11 | CP 525 | 1701 Fribourg | ssp-cft@bluewin.ch

Novembre 2025, numéro 75

ASSC – Dernier moment pour signer la pétition !

Le SSP et l'Association fribourgeoise des ASSC (AFDASSC) vont remettre début décembre au Conseil d'Etat une pétition pour demander la revalorisation de la classification salariale de cette fonction. Cette pétition demande :

1. **Le reclassement des ASSC en classe de salaire 12-13**, en reconnaissance de leurs qualifications et de l'évolution de leurs responsabilités.
2. **Le renforcement de l'attractivité de la fonction d'ASSC** en assurant une reconnaissance statutaire et financière à la hauteur des exigences du poste.
3. **Des investissements dans le système de soins pour préserver sa qualité** et éviter une dégradation du service rendu aux patient.e.s

Signez la pétition jusqu'au 30 novembre et partagez-la à vos proches pour demander la revalorisation des ASSC, et ainsi soutenir des prestations de qualité à Fribourg.

14 novembre 2025 - 20 heures

Projection à prix libre
Cinéma Korso (info@korso.ch)
Bd de Pérolles 15, Fribourg

The Day Iceland Stood Still

Documentaire de Pamela Hogan (Island, USA, 2024)
70 min, version originale sous titrée français

Le 24 octobre 1975, 90 % des Islandaises ont cessé toute activité, que ce soit les tâches ménagères, la garde des enfants ou leur travail au bureau, pour se rassembler, revendiquer l'égalité et gagner ! Ce documentaire retrace l'histoire de cette grève historique.

4'000 francs, c'est un minimum !

Un travail à temps plein doit permettre de boucler ses fins de mois
Se lever tôt tous les matins, aller travailler, effectuer des tâches parfois pénibles, rentrer chez soi puis recommencer le lendemain. C'est notre quotidien à tou-te-s. Mais pour une partie d'entre nous, cela ne suffit pas: payer les factures, offrir des loisirs à ses enfants ou faire ses courses est tout simplement impossible en raison d'un revenu insuffisant. **Il n'est pas acceptable qu'une personne qui travaille à plein temp ne puisse pas vivre de son travail !**

4000 francs, c'est le minimum
L'initiative demande l'introduction d'un salaire minimum de 23 francs bruts par heure, soit environ 4000.- francs bruts par mois. Cette mesure concernera l'ensemble des actifs du canton à l'exception des apprentis, des moins de 18 ans, des stagiaires et des salarié-e-s travaillant dans l'agriculture.

Dans le canton de Fribourg, environ 6500 personnes verront leurs salaires augmenter. Ces personnes travaillent dans **la restauration, le commerce de détail, la coiffure, les maisons de retraite, les crèches ou encore le nettoyage.** La précarité touche aussi les Fribourgeois-e-s. De nombreuses personnes comptent chaque centime, renoncent à aller chez le médecin ou peinent à se nourrir.
Introduire un salaire minimum est une mesure efficace pour réduire la précarité.

D'excellents résultats dans d'autres cantons
Le salaire minimum a été introduit avec succès dans les cantons de Genève, du Jura, de Neuchâtel, de Bâle-Ville et du Tessin. À Genève, une étude de la Haute école de gestion a montré que le taux de chômage n'a pas augmenté et que les femmes ont eu plus de facilité à retrouver un emploi. **À Neuchâtel, la création d'emplois a augmenté dans les années qui ont suivi l'introduction du salaire minimum.**

OUI au salaire **minimum**
le 30 novembre